

Accueil de loisirs

Mercredis et Vacances

Note d'informations familles – Protocole sanitaire septembre 2021

La Communauté de Communes a pour vocation d'organiser et d'assurer un accueil de loisirs intercommunal. Au vu du contexte actuel et de la réglementation en vigueur, la Direction du Centre de loisirs a établi une organisation permettant de limiter au mieux le brassage, en constituant des groupes.

Il est impératif d'expliquer aux enfants les contraintes liées à la crise sanitaire et les différents gestes à adopter en cas de fréquentation du centre de loisir.

Précautions à prendre :

-Merci de bien vouloir **contrôler quotidiennement la fièvre** de votre/vos enfant(s), avant son arrivée au centre de loisirs. Si une fièvre ou d'autres symptômes évoquant la COVID-19 apparaissent, merci de **NE PAS VOUS PRESENTER** au centre et d'en avertir l'équipe d'encadrement.

Il faudra ensuite recourir à un test. Si le test s'avère positif au sein de votre foyer, vous devez impérativement nous le communiquer pour que nous puissions appliquer la procédure imposée par le Protocole Sanitaire du 07 septembre 2021.

Site : https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_sanitaire_applicable_aux_acm_sans_hebergement_070921.pdf

-**Une tenue propre et régulièrement changée** est indispensable à la fréquentation du centre. Seules les tétines et peluches des enfants de 3 à 5 ans sont autorisées mais devront être disposées dans des pochettes plastiques et/ou sacs de congélation prévus à cet effet.

Port du masque (Référence protocole sanitaire du 07/09/2021) :

Seront considérés ci-après comme masques garantissant un niveau de filtration élevé et comme suffisamment protecteurs, et conformément au décret du 1er juin 2021 modifié, uniquement les masques chirurgicaux ou les masques grand public ayant une capacité de filtration supérieure à 90% (ancien masque grand public de catégorie 1).

Sont également considérés suffisamment protecteurs les masques grand public en tissu réutilisables possédant une fenêtre transparente homologués par la Direction générale de l'armement. La mention du masque dans le reste du protocole fait référence à ces catégories de masque.

Les masques grand public en tissu de catégorie 2, les masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR SPEC S76 001 ainsi que les visières et masques en plastique transparent portés seuls ne sont plus considérés comme des mesures de protection suffisamment efficaces.

-Chaque enfant à partir de 6 ans doit se présenter au centre en portant un **masque aux normes AFNOR** fourni par la famille.

1 masque par tranche de 4 heures (soit 4 masques par jour avec pochette nominative).

-De plus veuillez effectuer le lavage des mains de votre/vos enfant(s) avant l'arrivée à l'accueil de loisirs.

-Veuillez étiqueter les affaires de votre/vos enfant(s) à leur nom afin d'éviter tout échange.

-De plus veuillez prévoir une gourde par enfant afin de limiter l'usage de gobelets.

Accueil :

-L'accès à l'accueil de loisirs est limité, les familles et les enfants seront **accueillis de façon échelonnée (7h30-9h et 17h-18h15).**

→ **Accès au bâtiment Enfance/Jeunesse interdit aux représentants légaux (sauf exception).**

-Les enfants seront confiés à l'équipe d'animation dans la cour d'entrée du bâtiment ; dans le respect des règles de distanciation en vigueur.

-Les enfants seront ensuite guidés par les animateurs à l'intérieur des locaux et invités à se laver les mains.

-Les animateurs prendront en charge les affaires pour les poser dans des emplacements individuels.

Les familles des enfants ayant des besoins particuliers (PAI, ...) peuvent avoir accès aux locaux avec accord préalable de la direction sous réserve de respect des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de COVID-19 :

- Port du masque obligatoire
- Désinfection et/ou lavage des mains avant accès aux locaux
- Respect du circuit de circulation/respect de la distanciation physique de 2 mètres dans la mesure du possible.
- Eviter les contacts de surface.

Le refus ou manque de respect des gestes barrières et du protocole sanitaire de la part des familles ou des enfants pourra remettre en cause la participation de l'enfant à l'accueil de loisirs.

Activités :

Les activités proposées au cours de cette session s'efforcent de tenir compte des préconisations sanitaires en vigueur.

Les activités seront réalisées par groupes dépendant de l'âge (groupes 3-5 ans/6-10 ans/10-13 ans) afin de limiter le brassage. La répartition des enfants sur 3 salles d'activités facilitera l'application du protocole sanitaire.

Hygiène et entretien :

L'entretien, le **nettoyage et la désinfection des locaux seront renforcés** compte tenu du contexte.

Les locaux seront aérés toutes les heures et après chaque activité.

Le matériel pédagogique destiné aux activités fera également l'objet d'un nettoyage renforcé.

Un affichage expliquant le lavage des mains sera disposé à chaque point d'eau. Nous vous demandons de bien vouloir sensibiliser les enfants au lavage des mains.

Conformément au Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs, **plusieurs lavages de mains seront prévus à différents moments de la journée :**

- arrivée et départ de la structure
- après chaque passage aux sanitaires
- avant et après chaque repas (déjeuner et goûter)
- avant et après chaque activité

Repas :

Le déjeuner et le goûter, se fera en autant de services qu'il y a de groupes. Les repas auront lieu dans l'espace dédié du bâtiment enfance jeunesse. La salle sera désinfectée et aérée entre chaque service.

La Communauté de Communes a de plus, pris toutes les mesures utiles auprès de son équipe d'encadrement, en lui fournissant masques, gels et toutes les consignes nécessaires à l'application du protocole afin de garantir la sécurité des enfants accueillis et de son personnel.